



« La feuille de chou »

FEUILLE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

mai 2019



PRINCIPAUX POINTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Le conseil municipal :



- a voté les taux de fiscalité pour l'année 2019. Pas d'augmentation pour la taxe d'habitation et augmentation de 1 % pour la taxe foncière (propriétés bâties et non bâties).

Les comptes rendus des derniers conseils municipaux sont disponibles sur www.meyrieulesetangs.fr

CEREMONIE DE COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945

La cérémonie de commémoration de la signature de l'armistice de la seconde guerre mondiale aura lieu le **mardi 8 mai à 10h00 au monument aux morts**. Un vin d'honneur clôturera la cérémonie à la salle des fêtes.

ELECTIONS EUROPEENNES LE 26 MAI 2019

Le bureau de vote sera ouvert le dimanche 26 mai de 8h00 à 18h00 en mairie. Aller voter, c'est choisir un projet pour l'Europe en phase avec ses convictions et ses valeurs. Alors le 26 mai, je vote !

Afin de vérifier si vous êtes bien inscrit sur la liste électorale de votre commune, vous pouvez vous rendre sur :

Le site service-public.fr : Accueil particuliers/Papiers – Citoyenneté/Elections/Services en ligne et formulaires/Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote/Accéder au service en ligne.

Pour voter, vous devez prouver votre identité. Les documents à présenter sont soit sa carte d'électeur, soit une pièce d'identité en cours de validité.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

La Mairie sera fermée le **vendredi 31 mai**, lors du week-end de l'Ascension.

ACTIVITES BRUYANTES

Avec les beaux jours, les activités extérieures se multiplient et les sources sonores peuvent perturber le voisinage.

L'arrêté préfectoral n° 97-5126 du 31 juillet 1997 régit les sources sonores :

L'article 1 spécifie que **tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage** ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, **est interdit de jour comme de nuit.**

L'article 2 spécifie que **sur les lieux publics sont interdits les bruits gênants** par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif tels ceux produits par tous appareils de diffusion sonore, instruments de musique avec amplificateur, ...

L'article 8 spécifie que **les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage**, ceci de jour comme de nuit. **Les chiens doivent avoir subi un dressage tel qu'ils n'aboient qu'en cas de tentative d'effraction.**

L'article 9 spécifie que **les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage** en raison de leurs intensités sonores telles que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

L'article 10 spécifie que **les utilisateurs de piscine** sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations en fonctionnement **ne soient pas source de nuisance sonore pour le voisinage.**

Le non-respect de l'arrêté préfectoral est verbalisable. Pour le bien de tous, merci de respecter votre voisinage.

VIGILANCE SECHERESSE

L'arrêté préfectoral n°38-2019-04-23-003 du 23 avril 2019 a placé le département de l'Isère en situation de vigilance et d'alerte sécheresse jusqu'au 30 septembre 2019. **Notre territoire a été placé en situation de vigilance.** En vigilance, aucune mesure de restriction est imposée. **Les usagers sont toutefois invités à l'économie afin de retarder au maximum les mesures de restriction.**

DIVAGATION DE CHIENS ET CIRCULATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES

La divagation des chiens est interdite. Dans un souci de limiter les risques d'accident sur les voies ouvertes et les espaces publics à la circulation, il est demandé aux propriétaires de chiens de tenir leurs animaux en laisse.

FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire rhônalpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles. Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone est invitée à en faire le signalement sur le site internet : www.frelonsasiatiques.fr ou en téléchargeant l'application mobile : Frelon Asiatique.

LES DATES A RETENIR...

SUR MEYRIEU LES ETANGS

- ✓ **Dimanche 5 mai** : **Paroisse St Hugues de Bonnevaux** – Messe à Meyrieu à 9h00.
- ✓ **Dimanche 12 mai** : **Vide-greniers** organisé par l'Ecole de musique en collaboration avec le Comité des fêtes. 2,50 € le mètre linéaire. Pas de réservation. Manifestation annulée en cas d'intempéries. Restauration et buvette gérées par le Comité des fêtes. L'association recherche des bénévoles pour l'aider dans l'organisation de cet événement.
- ✓ **Lundi 13 mai** : **Atelier floral** du Club des Dauphins.
- ✓ **Samedi 18 et dimanche 19 mai** : **Salon de la vente à domicile**, salle Neyret, de 10h00 à 18h00. Ouvert à toutes et à tous. Entrée gratuite. Venez trouver votre cadeau de la fête des mères !
- ✓ **Dimanche 19 mai** : **Assemblée générale** de l'ACCA de Meyrieu les Etangs, à 9h00, à la salle Préry. Présence indispensable.
- ✓ **Mardi 21 mai** : **Journée inter générations**.
- ✓ **Dimanche 26 mai** : **Première compétition de Laser Run** de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le laser run est une épreuve combinant 2 disciplines : le tir au pistolet laser et la course à pied. Le club accueillera pour la première fois les nouveaux clubs de la région ainsi que les clubs de PACA. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://laserrun38.wixsite.com/home>
- ✓ **Jeudi 6 juin** : **Repas des anniversaires du premier semestre** du Club des Dauphins.
- ✓ **Mercredi 12 juin** : **Rendez-vous ludothèque** – Du jeu pour tous, de 10h à 12h et de 14h à 18h, à la salle des fêtes.
- ✓ **Lundi 17 juin** : **Atelier floral** du Club des Dauphins.
- ✓ **Samedi 22 juin** : **Forum des associations** de 14h00 à 18h00, salle Neyret. Ouvert à toutes et à tous.
- ✓ **Samedi 29 juin** : **Kermesse** du Sou des écoles.

AUX ALENTOURS

- ✓ **Vendredi 17 mai** : **Don du sang** de 8h30 à 11h30 et 16h00 à 19h00, salle Claire Delage à Saint Jean de Bournay.
- ✓ **Dimanche 2 juin** : **Concert d'orgue** à l'église de Saint Jean de Bournay, à 17h00. Duo de violoncelle et guitare. Œuvres de Bach, Boëly, Franck, Haendel, Granados, Purcell, Tchaïkovski. Libre participation aux frais.

JOURNEE INTER GENERATIONS

La journée inter générations aura lieu le **mardi 21 mai à la salle des fêtes**. Le repas de midi réunira les enfants des écoles et les meyruyards de plus de 60 ans. Les enfants préparent les entrées et le dessert et le CCAS de la commune prend en charge le plat chaud et le fromage. Nous vous attendons nombreux !

Vous souhaitez passer un bon moment, rencontrer les enfants, alors inscrivez-vous à l'aide du coupon réponse.

✂-----

Monsieur et/ou Madame

Participeront au repas inter générations du mardi 21 mai. Rendez-vous à 11h30

Nombre de personnes :

Participeront à la préparation (chaises, tables, repas, etc...) à partir de 8h30

Pour une bonne organisation, date limite des réponses : lundi 13 mai

Pour la feuille de chou de juin, merci aux associations de nous communiquer les informations à publier au plus tard le 26 mai.